

L'actualité du Sport Scolaire, septembre 2017

*Un dossier réalisé pour faire le bilan de l'année écoulée et attirer l'attention sur les points de vigilance pour l'année à venir.
Un dossier pour montrer que le SNEP-FSU a le sport scolaire au cœur !*

LE SNEP-FSU, AVEC VOUS, PRÊT POUR LA RENTREE

Le sport scolaire a de nouveau connu de belles réussites l'an dernier. Grâce à l'engagement, la disponibilité et la professionnalité des différents acteurs et notamment de chacun-e de vous et des cadres UNSS, 1 160 000 jeunes ont pu s'entraîner, progresser, se dépasser, vivre de belles aventures sportives, artistiques et exercer des responsabilités dans les multiples rencontres et manifestations organisées dans les AS et à l'UNSS.

Comme à l'accoutumée, le SNEP-FSU a mené la bataille sur de nombreux dossiers, en particulier le budget UNSS, le suivi des plans académiques de développement (PADSS), la tenue des instances au plan local, etc.

Dans le groupe ministériel « informel » sur le sport scolaire du second degré mis en place en avril dernier, il a porté l'exigence du maintien des 3 piliers indissociables de l'UNSS que sont l'obligation de création d'une AS dans chaque EPLE, la présidence de droit des AS par les chefs d'établissement, le forfait AS dans le service des enseignants d'EPS et insisté sur les conditions de fonctionnement et les moyens donnés aux AS dans les EPLE (forfaits d'AS, créneaux horaires, libération du mercredi après-midi, subventions, transports, ...).

JM. Blanquer, nouveau ministre de l'EN et président de l'UNSS, a reçu le SNEP-FSU en juillet, renouant ainsi le dialogue direct avec notre syndicat qu'avait écarté la précédente ministre. Il **s'est déclaré défenseur de l'EPS, dont il a souligné l'intérêt majeur, et a également affirmé que le MEN continuerait d'investir dans le sport scolaire.**

Ces propos rassurants nous invitent à maintenir notre cap, celui de l'ambition et de l'exigence pour notre discipline et nos élèves.

Le SNEP-FSU continuera à exercer toute sa vigilance pour que le volontarisme affiché se traduise en actes. Ainsi, nous continuerons à populariser nos « programmes alternatifs » et à demander la prise en compte spécifique de l'EPS au DNB. Les déclarations d'intention et de la politique de « comm » du ministère précédent, nous ferons des propositions, si Paris obtient les JOP 2024, afin de construire avec les enseignants d'EPS, une initiative plus « sérieuse » telle que des « Jeux scolaires ».

Pour ce qui concerne spécifiquement le sport scolaire, nous nous attacherons à l'évolution des arts du cirque (CMN, rencontres, JO), aux bilans du nouveau règlement fédéral, au suivi des AS en difficultés et plus généralement à une grande réflexion sur les contenus (APSA à finalité nationale, liaison CMR/CMN, etc.).

Forts de ces objectifs et comptant sur votre soutien et votre engagement pour y parvenir, le SNEP-FSU vous souhaite une bonne rentrée.

nathalie.francois@snefsu.net



BIENVENUE A TOUTES ET TOUS !

Comme à chaque rentrée, des modifications peuvent avoir eu lieu au sein des équipes EPS, des districts ou encore des services UNSS. Si nous avons eu l'occasion en juin dernier de remercier celles et ceux qui nous quittaient pour rejoindre un nouveau poste ou pour faire valoir leurs droits à la retraite, c'est aussi très chaleureusement que nous accueillons tous les nouveaux collègues qui arrivent, avec une attention particulière pour les fonctionnaires stagiaires. Ces arrivées participent des dynamiques à poursuivre, des projets à valider et développer. Ensemble nous travaillerons au sport scolaire de demain !

BUDGET UNSS , MESURER LES CHOIX POLITIQUES

Réalisations budgétaires 2016

Les subventions ministérielles ont été légèrement supérieures à celles des années précédentes ainsi que celles des collectivités territoriales pour lesquelles, à certains endroits, il **aura cependant fallu que les cadres UNSS soient particulièrement actifs et insistants** en raison du contexte budgétaire contraint. Conformément aux engagements pris par le ministère et l'UNSS, **l'excédent budgétaire 2016 a été reversé principalement aux crédits d'animation.**

Budget prévisionnel 2017

Quasiment à l'identique du budget 2016, nous sommes satisfaits de la non augmentation des contrats et du prix de la licence, du maintien des mesures pour les AS de l'Education prioritaire et de la subvention du MEN (2,7M€). Celle des collectivités territoriales (8,3M€) est très proche mais nous devons une

nouvelle fois être attentifs à certains endroits pour que les engagements soient tenus. La subvention du ministère chargé des sports (892 000€) affiche une légère baisse (moins que prévue initialement) mais compte-tenu de son budget « famélique », le SNEP-FSU a souligné l'effort de ce ministère.

Les crédits d'animation restent quasiment les mêmes avec l'engagement de les abonder, comme nous l'obtenons depuis 5 ans, en fonction du résultat de l'exercice. Mais il reste quand même des sujets qui « fâchent » :

- **l'insuffisance de la subvention du MEN pour le salaire des cadres nationaux (les DNA)** et surtout la réponse du représentant du ministre nous invitant à prendre les 2 subventions du MEN (fonctionnement de la structure et salaires des détachés) dans leur globalité.

Nous exigeons que la distinction reste en l'état afin de maintenir, et de pouvoir vérifier, les moyens accordés au fonctionnement.

- **l'appel du représentant du ministre à voter contre l'amendement du SNEP-FSU (déposé pour la 4^{ème} année consécutive) sur l'abaissement du paramètre de calcul (de 18 à 16) pour le contrat licences des AS de TOUS les LP**, au motif que les 82000€ qu'il représente pourraient « mettre l'UNSS en faillite » (0,2% du budget !). Cela alors que dans le même temps, le budget de l'ISF de handball est jugé par le directeur national presque à l'équilibre (déficit de 20000€, 0,8% du budget de cet ISF) !! 2 poids 2 mesures qu'il est difficile d'accepter. Le SNEP-FSU continuera malgré tout à porter cette revendication avec conviction.

LE BILAN DES PADSS

Cette année devait être l'année de la déclinaison du PNDSS au plan local. A cette rentrée, 22% des plans académiques et 10,5% des plans départementaux sont finalisés, ceux de la moitié des académies et d'un tiers des départements sont en cours. En majorité, un comité de pilotage, issu d'une émanation du CRUNSS, était en charge de conduire ce travail. Des représentants du SNEP-FSU, des élus des AS et de nombreux coordonnateurs de districts y ont généralement été associés. Le SNEP-FSU tient à souligner l'implication des cadres qui ont permis ce travail collectif.

Chaque fois que cela a été nécessaire, le SNEP-FSU est intervenu pour rappeler que les moyens humains et financiers attribués au sport scolaire du 2nd degré (AS, UNSS) ne doivent pas servir à pallier les manques de ceux du 1^{er} degré.

Si nous sommes favorables à la mise en place d'initiatives pour la liaison inter-cycles, nous ne souhaitons pas que le cycle 3 soit le seul concerné, parfois sous la pression forte de certains IA-IPR. Le passage du collège au lycée nous paraît un moment qui requiert une attention particulière tout aussi importante. Des actions spécifiques 3^{èmes} / 2^{ndes} doivent se développer ainsi que le suivi et l'accompagnement de certaines AS en difficultés dont l'origine peut se trouver dans l'organisation interne peu favorable de certains EPLE (cours le mercredi après-midi, pause méridienne écourtée etc.).

FONDS DE SOLIDARITÉ

Le SNEP-FSU était opposé à la mise en place de ce fonds car il considère que ce n'est pas une solution pérenne pour pallier les difficultés financières récurrentes des AS. Nous pensons que c'est en amont qu'il faut agir :

- augmenter la subvention du MEN
- maintenir le prix de la licence
- rendre les contrats réversibles et pouvoir revenir à l'achat de licences individuelles
- abaisser les paramètres de calcul des contrats (notamment celui des LP, voir la proposition d'amendement du SNEP-FSU dans l'article BUDGET)
- augmenter la ligne « crédits d'animation pour les compétitions régionales et départementales » (ce que l'UNSS nationale verse aux services régionaux UNSS)

Nous avons cependant toujours accepté de participer à la commission d'étude des dossiers et d'attribution des aides. 178 AS, dont 37 LP, ont déposé un dossier (162 l'an dernier). Les AS de LP représentent 21% des demandeurs alors qu'elles ne représentent que 11,2% des affiliations à l'UNSS ! 121 AS ont obtenu une aide de 200€ à 1000€ (moyenne 413€).

Dans 8% des dossiers déposés (16% pour les LP), on peut déceler concomitamment aux difficultés financières, un problème d'organisation interne de l'EPL (cours le mercredi, manque d'accès aux installations sportives, problème de présidence d'AS)... Cela nous renforce dans l'idée que le fonds de solidarité n'est qu'un pansement et pas un remède et qu'il est nécessaire de mettre en place des observatoires académiques, ou comités de suivi, pour dégager des pistes de remédiation et venir en aide aux AS en difficulté financière.

CIRCULAIRE APPN

La circulaire du 19/04/17 « Exigence de sécurité dans les APPN dans le second degré » concerne toutes les activités de pleine nature enseignées à l'école. Elle s'applique également au sport scolaire.

Veiller à l'intégrité physique des élèves est une obligation incontestable à laquelle le SNEP-FSU souscrit pleinement. Mais sur un sujet d'une telle importance tout comme sur celui de la responsabilité des enseignants d'EPS, il aurait été nécessaire de ne pas travailler dans l'urgence ou l'émotion et d'être entendu et écouté plus tôt et plus largement dans l'intérêt de tous. Informé in extremis du projet de circulaire, le SNEP-FSU a exigé et obtenu une concertation préalable sur un projet très prescriptif. Malgré des délais extrêmement courts, nous avons pu apporter des améliorations (ex : la FPC), éviter des injonctions systématiques et redonner « un peu de place » à l'enseignant d'EPS concepteur.

Nous regrettons que cette circulaire ne se suffise pas à elle-même. En effet le ministère a fait le choix, contre notre avis, de renvoyer au niveau académique l'élaboration de protocoles.

Ainsi, pour une même APPN, des protocoles différents coexisteront et seront sources de confusion et de disparité difficilement explicables.

Concrètement pour les équipes EPS, lorsque des APPN font partie du programme d'activités de votre AS (idem pour l'EPS) vous devez avoir un dispositif de sécurité (protocole) dans votre établissement, dispositif qui s'inspire de la circulaire nationale ou du dispositif académique s'il existe.

Nous invitons les équipes EPS à :

- continuer à programmer des APPN
- débattre collectivement des dispositifs à mettre en œuvre
- exiger des effectifs réduits (ex 2 profs/1 classe)

Dans l'attente, le SNEP-FSU a élaboré et publié des fiches auxquelles vous pouvez vous référer pour l'escalade, le ski alpin et le ski de fond. D'autres sont en cours de construction (ex : course d'orientation, randonnée, etc.), nous les mettrons en ligne au fur et à mesure sur notre site www.snepfsu.net/secure/appn.php

Les sections locales du SNEP-FSU vont demander, ou l'ont déjà fait, à rencontrer les IA-IPR sur la question de la circulaire APPN et des protocoles académiques, et sur la FPC.

MEMO DE RENTREE DES SECRETAIRES ET TRESORIERES D'AS

- Affilier rapidement l'AS
 - Assurer l'AS et vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus.
 - Assister le président d'AS, chef d'établissement pour : préparer l'AG de rentrée qu'il devra convoquer rapidement, prévoir l'élection du nouveau comité directeur, préparer les demandes de subventions diverses, etc.
- NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante*

LE CA PEUT VOTER UNE SUBVENTION A L'AS

(réf. circulaires du 25/10/96 et du 25/04/02 - décret du 26/10/12)
Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA

LES GUIDES UNSS

<http://www.snepfsu.net/sportsco/te/xtesoff.php>

Le SNEP-FSU a participé à leur élaboration et s'est attaché à ce qu'ils soient vraiment des « guides pratiques », notamment pour les stagiaires. Ils peuvent constituer une réelle aide au développement des AS. Quelques exemples :

Président d'AS : convocation de l'AG, déplacements, subventionnement possible par l'EPL, emplois du temps, accès aux installations sportives.

Parents : quelle implication et engagement possibles, où trouver les infos sur l'AS, sur l'UNSS ?

Prof-animateurs d'AS : projet d'AS, tâches de secrétaire et trésorier.

Coordonnateurs de districts : animation du district, lien avec les services UNSS.

LE CERTIFICAT MEDICAL

RAPPEL : Il n'est plus exigible pour obtenir la licence UNSS depuis le 26/01/16 (code du sport) sauf si l'élève pratique certaines « disciplines sportives à contraintes particulières ». **Pour la boxe, le rugby et d'autres APSA*, un certificat médical de non contre-indication** à la pratique en compétition (CMNCI) **annuel est obligatoire. NOUVEAU : Un examen médical spécifique** est prévu par l'arrêté du 24/07/17.**

Voir le décret du 24/08/16 sur le site sport scolaire du SNEP-FSU ou sur le site du ministère en charge des sports.

***voir l'arrêté du 24/07/17 également sur ces sites.*

LE FORFAIT D'AS

Il est « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut être partagé entre plusieurs établissements et ne peut être inférieur à 3h.

-3h pour TOUS les enseignants d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuels et pour les 150 stagiaires « plein temps » (issus du CAPEPS interne, réservé ou ancienneté de contractuel).

-3h sur le 1er semestre pour les 850 stagiaires « mi-temps ». Rappel : Le SNEP-FSU porte le mandat d'un retour au forfait 3h sur toute l'année pour les stagiaires.

DEUX CD ET DEUX CRUNSS PAR AN, UNE NECESSITE

Les Conseils Départementaux et Régionaux de l'UNSS sont des instances statutaires. Ils doivent être réunis au moins 2 fois par an. Ils sont le lieu des débats et des prises de décisions à propos des questions financières et sportives (bilan des compétitions, des résultats, des temps forts). Au-delà de la validation des budgets et des projets, ces 2 temps annuels de rencontres sont nécessaires pour procéder à des bilans d'étapes, des réajustements ou pour développer certains projets particuliers qui le nécessitent.

Ils sont également l'occasion pour les représentants du SNEP-FSU de :

- mettre en évidence la plus-value que représente le sport scolaire auprès de l'administration, des parents d'élèves, des chefs d'établissement ou des collectivités locales
- expliquer l'importance de la participation des enseignants d'EPS pour organiser et encadrer les rencontres UNSS, assurer les formations de jeunes officiels,

participer à des CMD, CMR ou réunions diverses - *coordos de districts, secrétaires d'AS, projets départementaux (déclinaison du PNDSS), ...*

-rappeler les conditions nécessaires au bon fonctionnement des AS dans les établissements, notamment la libération des mercredi après-midi
-etc.

Pour que la démocratie puisse exister à l'UNSS, pour que tous les membres des CD et CRUNSS, dont le SNEP-FSU, puissent jouer leur rôle, il est nécessaire que ces 2 instances se tiennent réellement 2 fois par an, partout sur le territoire - *l'an dernier encore, 6 académies et 32 départements n'ont pas respecté cette disposition statutaire.*

Dans la même logique de fonctionnement démocratique, le SNEP-FSU doit pouvoir participer et s'exprimer dans les réunions non institutionnelles (AG de district, départementales, réunions des coordos,...) comme il le fait dans les instances, il a toute légitimité !

LE SPORT SCOLAIRE DU 2ND DEGRÉ VU PAR LE SNEP-FSU

L'intégralité du texte sur notre site www.snepsfu.net/sportsco/instances.php

En mars 2017, le congrès national du SNEP-FSU a adopté sa « feuille de route pour le sport scolaire » dont les axes principaux sont :

- Affirmer l'objectif de rencontres inter-établissements du district jusqu'au niveau national, objectif minoré, voire remis en cause, par certaines organisations syndicales et notamment le groupe « tous acteurs, tous concernés »
- Créer des festivals artistiques
- Réussir au quotidien la mixité et l'intégration des élèves en situation de handicap

- Faire vivre plus de démocratie dans l'UNSS (tenue régulière des instances, consultations avant toute prise de décisions pour ce qui concerne les activités, les catégories d'âge, les règlements, les projets de développement du sport scolaire, ...)

- Améliorer les conditions de vie et de fonctionnement des AS, particulièrement dans les lycées et LP (emplois du temps, lieux de vie de l'AS, moyens financiers, installations sportives,...)

LE MERCREDI ON NE LACHE RIEN !

Extrait de la note de service du 21/03/16 : « **La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.** » et pourtant...

Si 87% des établissements peuvent libérer le mercredi après-midi, pourquoi 13% d'entre eux ne le font pas ? Si 69% des lycées peuvent le faire, pourquoi 31% ne le font pas ? Si 63% des LP y parviennent, pourquoi 37% prétendent ne pas pouvoir faire autrement ?

Nous devons tous lutter ensemble pour regagner ce temps commun qui permet aux AS de se rencontrer.

Dans chaque instance administrative (du CA d'établissement quand il est concerné, au CA de l'EN, et bien évidemment dans les instances de l'UNSS) il faut dénoncer le « vol » des mercredis après-midis et exiger leur restitution !

JOURNEE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (JNSS)

La 8ème édition de la JNSS aura lieu le 27 septembre 2017. Le nouveau ministre de l'EN, JM.Blanquer et l'UNSS l'ont inscrite au cœur de la semaine Européenne du sport.

Thème de la JNSS 2017 : Valeurs de l'Olympisme et Europe.

Cette journée est l'occasion de « lancer » l'activité des AS mais aussi de montrer les dynamiques du sport scolaire dans son ensemble.

Dès la rentrée, une évidence

- ✓ Pour avoir plus d'informations
- ✓ Pour agir ensemble, parce qu'on est plus fort
- ✓ Pour participer aux débats qui traversent l'EPS et le sport scolaire



www.snepsfu.net/syndic/docs/fiche_cotis.pdf

